

Qu'est ce que la traite de personnes ?

La traite de personnes est une grave violation des droits humains et un crime sérieux sanctionné en droit international et dans la plupart des législations nationales. Le Bureau des Nations Unies contre le crime et la drogue estime que cette activité criminelle organisée peut générer des revenus annuels allant de 2,5 à 36,5 millions \$US pour 100 victimes.

Défini par le *Protocole de Palerme*, ce crime comporte trois éléments :

ACTION	MOYEN	OBJECTIF
CAPTURE ET/OU DÉPLACEMENT	Contrainte	EXPLOITATION
 LE RECRUTEMENT, LE TRANSPORT, LE TRANSFERT, L'HÉBERGEMENT, OU L'ACCUEIL DE PERSONNES 	 LE RECOURS À LA FORCE LA MENACE D'UTILISATION DE LA FORCE L'ENLÈVEMENT LA FRAUDE, LA TROMPERIE L'ABUS D'AUTORITÉ OU D'UNE SITUATION DE VULNÉRABILITÉ L'ÉCHANGE D'ARGENT OU D'AVANTAGES POUR OBTENIR LE CONSENTEMENT D'UNE PERSONNE AYANT AUTORITÉ SUR LA VICTIME 	 LA PROSTITUTION FORCÉE ET AUTRES FORMES D'EXPLOITATION SEXUELLE LE TRAVAIL OU SERVICE FORCÉ L'ESCLAVAGE, LA SERVITUDE ET D'AUTRES PRATIQUES SIMILAIRES LE PRÉLÈVEMENT D'ORGANE



La traite de personnes est une problématique globale dont aucun pays n'est exempt. Le nombre de victimes de traite est estimé à 2,5 millions de personnes dans le monde.



Les victimes de traite de personnes sont particulièrement difficiles à identifier. En guise d'illustration, selon le rapport du Département d'État américain *Trafficking in Persons*, les autorités policières ont seulement identifié <u>85 000 victimes de traite de personnes</u> au cours de l'année 2018, et ce, à l'échelle mondiale. Cette difficulté est due à divers facteurs. Les autorités policières souffrent d'un manque de capacités à comprendre les mécanismes complexes de la traite de personne et ne pas les confondre avec des crimes moins graves comme le proxénétisme ou l'exploitation au travail, ce qui rend difficile l'identification des victimes.

De l'autre côté, le manque de connaissances des victimes quant à leurs droits et leurs recours, la peur des trafiquants, la peur de la stigmatisation sociale et le manque de soutien à leur égard peuvent contribuer à la non-dénonciation.



un facteur de risque.

La traite de personnes est un crime qui touche surtout les personnes en situation de vulnérabilité, particulièrement les femmes et les enfants. Selon le Bureau des Nations Unies contre le crime et la drogue, en 2016, 49 % des victimes détectées étaient des femmes adultes, 23 % des filles mineures et 7 % des garçons mineurs.

En Amérique latine, <u>plus de la moitié des victimes détectées</u> sont des filles et celle-ci sont principalement exploitées à des fins sexuelles.

Selon le Groupe de coordination inter-agences des Nations Unies sur la traite de personnes, plusieurs facteurs de vulnérabilité augmentent l'incidence de la traite de personnes. Les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont <u>plus à risque</u> de devenir des victimes de traite. L'inégalité de genre est aussi



Les situations où les femmes n'ont pas beaucoup d'opportunité d'emploi, où elles ont peu ou pas de contrôle sur les ressources financières de la famille, où elles n'ont pas accès à l'éducation exacerbent le risque de devenir victime. De la même manière, la <u>recherche</u> démontre une augmentation du risque de devenir proie à la traite de personnes durant les situations de conflits armés, les périodes post-conflits et les crises humanitaires.



Le Salvador, le Honduras et le Guatemala, collectivement appelés le Triangle Nord de l'Amérique centrale, ont été ravagés par des conflits armés dans les années 1970-80 qui, de nos jours encore, travaillent à reconstruire la paix et la sécurité dans la région. Au cours de ces conflits, la violence a forcé une portion importante de la population à se déplacer à l'intérieur du pays ou à se réfugier dans les pays voisins. Les importants flux de populations ont créé une situation propice au développement de gangs de rues (maras).

Depuis 2010, le crime organisé, combiné à une grande instabilité politique, d'importantes disparités sur le plan socioéconomique et un taux de chômage alarmant, ont contribué dans une large mesure à la recrudescence de la violence. Le crime de traite de personnes, souvent lié aux organisations criminelles, est un phénomène particulièrement préoccupant dans la région du Triangle Nord. Plus de 55 % des cas de



traite recensés dans la région ont comme fin l'exploitation sexuelle. Les <u>autorités des</u> <u>pays du Triangle Nord peinent</u> à poursuivre et sanctionner efficacement ce crime. Il est estimé qu'une femme victime de traite à des fins sexuelles est <u>détectée pour chaque 30</u> <u>victimes</u>.

C'est dans ce contexte qu'Avocats sans frontières Canada mets en œuvre un projet de renforcement des capacités des acteurs et actrices des systèmes juridiques des pays du Triangle Nord, afin qu'ils offrent des meilleurs services de représentation juridique et d'accompagnement des victimes et qu'ils améliorent la réponse institutionnelle pour la répression et la sanction du crime de traite de personnes.